

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

DITEP La BERGERIE

3062 route du col de Crie Ouroux 69860 DEUX GROSNES

04 74 04 62 16

Directeur : Nicolas CRAMOISAN

Association ACOLEA AMPH – MEDICO-SOCIAL

28 avenue Marcel Mérieux

69290 Saint Genis Les Ollières

1. Activité et personnel

1.1. Activité

Activité :

Pour rappel, l'agrément du DITEP la Bergerie est décliné comme suit :

- Interventions auprès d'enfants âgés de 3 à 20 ans présentant des troubles du comportement avec intelligence préservée
- 14 places d'internat Itep
- 9 places d'externat Itep
- 7 places de SESSAD troubles du comportement
- 3 places de SESSAD trouble du spectre autistique (depuis juin)
- 4 places pour l'Equipe Mobile Ressource (EMR)
- Une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

Ces différentes modalités d'accompagnement sont portées par une seule équipe, ce qui crée les conditions idéales de souplesse et de fluidité dans les parcours proposés.

Au cours de l'année 2022, 62 jeunes ont bénéficié d'une des formes d'intervention du Ditep la Bergerie sur le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Répartition par type d'intervention :

- 27 jeunes en modalité ITEP
- 10 jeunes par le SESSAD TC
- 2 jeunes par le SESSAD TSA
- 13 jeunes par l'EMR
- 24 jeunes par l'EMAS

Deux jeunes ont connu au cours de l'année 2022 un changement de modalité entre la prise en charge ITEP et un accompagnement SESSAD, ils apparaissent donc deux fois dans les chiffres dans la liste ci-dessus. L'effet « doublon » a toutefois été corrigé sur le nombre total d'enfants concernés. D'autre part, 12 des 13 jeunes ayant bénéficié d'actions par l'Equipe Mobile Ressource l'ont été comme approfondissement de premières actions mises en œuvre par l'EMAS. De même, cet effet « doublon » a été corrigé sur le nombre total d'enfants concernés.

Poursuivant une logique inclusive, prenant notamment appui sur deux classes externalisées (élémentaire et collège), le DITEP a mis en œuvre une scolarité avec une composante inclusive pour 79 % des jeunes accompagnés (ITEP et SESSAD). Avec une grande souplesse,

ces temps partagés au sein du milieu ordinaire peuvent s'adapter aux possibles de chaque enfant.

Activité ITEP :

L'ITEP a réalisé 4 113 journées au cours de l'exercice 2022 (pour 4232 prévues, soit - 119). Contrairement à l'année précédente, on constate une légère sous activité pour cette modalité. Cette différence s'explique par le fait qu'une admission ne s'est pas activée dès la rentrée de septembre. Elle s'explique aussi par l'attribution tardive (novembre) d'une place disponible qui avait été réservée pour un jeune en situation très critique au sein du milieu ordinaire, dans une action conjointe avec les services de l'Education Nationale ASH. La famille du jeune a finalement refusé la prise en charge proposée, cette place a aussitôt été attribuée à une jeune sur liste d'attente. Le nombre de jeunes accompagnés représente un taux de file active de 1.1, conforme aux attentes de l'ARS.

Les derniers exercices permettent de constater une certaine stabilisation depuis 2019 de la répartition entre les journées d'externat (63%) et d'internat. Le tableau ci-dessous illustre cette évolution principalement conditionnée par deux facteurs : le travail sectorisé et l'approche inclusive.

2022		2021		2020		2019		2018		2017		2016		2015	
Int	Ext	Int	Ext												
1523	2590	1587	2679	1553	2678	1842	2351	2030	2255	2891	1605	3271	1137	3501	667

Activité SESSAD

Le SESSAD a réalisé 901 actes au cours de l'exercice (840 prévus, + 61). Le SESSAD a connu une activité intense en 2022. Certaines situations ont nécessité une intervention éducative plus importante. Par ailleurs, de nombreux bilans thérapeutiques ont été réalisés pour remettre à jour les besoins et potentiels des jeunes accompagnés.

Le nombre de jeunes accompagnés représente un taux de file active de 1.4, conforme aux attentes de l'ARS.

Activité EMR

L'EMR a mis en œuvre 102 actes au cours de l'exercice, pour 80 prévus (+ 22, 13 jeunes concernés). Ce dispositif est une mise en pratique du décloisonnement à l'œuvre entre les secteurs spécialisés médico-sociaux et les acteurs du milieu ordinaire. L'expertise sur les

troubles du comportement portée par le DITEP sur son territoire d'intervention peut ainsi être mobilisée pour venir en appui pour des situations complexes. Rencontres, observations, préconisations auprès des familles et des professionnels, réalisations de bilans thérapeutiques, consultations médicales spécialisées ou accompagnement à sollicitation d'une compensation MDPH sont les supports de ces interventions. Cette action s'inscrit en articulation avec celle de l'EMAS.

Activité EMAS

Nouveaux dispositifs sur le Rhône, les EMAS permettent de consacrer davantage de moyens au service de la mise en œuvre de la politique inclusive au sein des établissements de l'Education Nationale. Le principe fondamental consiste à mobiliser l'expertise du DITEP pour comprendre les besoins et difficultés des jeunes concernés, comme base d'un travail d'accompagnement des professionnels travaillant au quotidien avec ces jeunes.

L'Education Nationale a sollicité l'intervention de l'EMAS pour 24 situations en 2022, ce qui représente un haut niveau d'activité. Il faut souligner l'excellente collaboration à l'œuvre sur le territoire avec l'EN, chacun mettant son expertise au service de réponses concrètes à apporter.

Ce dispositif a permis de proposer une journée de formation aux membres des trois équipes RASED de la Circonscription Education Nationale de Belleville en Beaujolais. Son programme avait été construit sur mesure, ces équipes ayant pu travailler en amont sur leurs besoins. Pour répondre à ces attentes, l'EMAS a pu mobiliser une psychologue du développement, une orthophoniste, une psychomotricienne et une ergothérapeute, afin d'échanger sur les mises en œuvre des stratégies et outils de compensation.

Personnel

Effectifs :

Pour mettre en œuvre des différents types de réponse, le DITEP La Bergerie s'appuie sur :

- un directeur et une assistante administrative
- une équipe éducative de 10 professionnels
- une équipe pédagogique de trois enseignantes de l'Education Nationale
- deux maitresses de maison ; un agent de maintenance ; un veilleur de nuit ; une cuisinière
- une psychologue

- une assistante sociale
- un médecin psychiatre
- un réseau constitué d'intervenants thérapeutiques (prestations) : médecin généraliste, neuropsychologue, psychomotricienne, ergothérapeute, orthophoniste.

Si l'on ajoute les temps de travail réalisés par des personnels intervenants de façon transverse à l'échelle du pôle médico-social (4 personnes, 0.5 ETP cumulé), le DITEP mobilise 27 personnes, pour 21 ETP.

Départs, arrivées, postes vacants

L'équipe du DITEP a connu beaucoup de mouvements au cours de l'année.

C'est tout d'abord l'équipe éducative qui a été concernée, avec les départs de Mme Chatelet, Mme Chaalane et M Fersi. 3 personnes ont pu être recrutées, deux monitrices éducatrices et une monitrice adjointe d'animation : Mme Thévenet, Mme Farcy et Mme Cardot. L'équipe dédiée aux interventions auprès des enfants les plus jeunes de l'ITEP a ainsi été renouvelée à 75 %.

Juillet 2022 aura été marquée par un départ dans l'équipe enseignante, événement peu courant à la Bergerie, celui d'Alexia Pinede, qui enseignait depuis 9 ans au sein de l'ITEP. Ayant connu et participé aux transformations des dernières années à l'ITEP, elle avait notamment initié la création de la classe externalisée basée au collège de Monsols en 2015, établissement où elle bénéficiait d'une véritable reconnaissance de son travail. Mme Goeller a ainsi rejoint notre Unité d'Enseignement, en y apportant ses nombreuses années d'expérience de coordinatrice de dispositif ULIS.

Mais cette année 2022 restera marquée par un départ particulier, celui de Mme Avignon, assistante administrative durant 35 années, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ayant vécu les multiples transformations de l'établissement au cours de sa carrière, Mme Avignon a démontré ses grandes capacités d'adaptation. Sa disponibilité, sa rigueur, son attachement à la structure ont laissé un magnifique souvenir. Mme Charpin, recrutée à cette occasion, a maintenant pris le relais.

Formations :

Le pôle médico-social a mis en œuvre ces dernières années une politique de formations croisées entre les équipes des trois DITEP et dispositifs rattachés. Toujours portés sur la compréhension des besoins et fragilités du public accompagné, ainsi que sur les outils et stratégies de compensation, ces moments permettent aussi de générer des temps de partage de pratiques entre nos professionnels, capitalisant sur les expériences de chacun.

Après des années 2020 et 2021 fortement impactées par la crise sanitaire, cette mutualisation des temps de formation a été réactivée, ce qui a permis des parcours différenciés pour les membres de l'équipe. Ainsi, la majeure partie de l'équipe a bénéficié de deux journées de formation SST. Une autre a participé à une formation dédiée aux habiletés sociales (3 personnes). Et une troisième partie de l'équipe a elle été formée sur les parcours d'accès à l'emploi pour les personnes avec autisme.

L'éducatrice spécialisée coordonnant l'EMAS a bénéficié de quatre formations au cours de l'année 2022. La spécificité de ses interventions pour favoriser l'inclusion au sein du milieu scolaire ordinaire nécessite la maîtrise de nombreux outils, issus de différentes méthodes et approches. Elle ainsi suivi les formations suivantes : Accompagner par l'Autorégulation (4j), PECS niv1 (2j), PECS niv2 (2j), méthode ABA (3j).

Expression des usagers

La petite taille de la structure permet aux parents d'avoir un accès facilité à la direction et d'avoir la possibilité en continu d'interroger au sujet du fonctionnement du dispositif. Au regard des difficultés à trouver des parents souhaitant s'investir au sein du CVS, l'ensemble des parents ont été conviés aux derniers CVS. Plusieurs formats ont été testés (conférence téléphonique, réunion visio, réunion mixant présentiel et visio) pour déterminer si l'un d'eux pouvait favoriser la participation des parents. Les prochains seront proposés sur le principe associant réunion présenteielle et visio.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

L'année 2022 a été marquée par l'admission à l'ITEP, pour la première fois, de trois filles. Bien que l'agrément de l'établissement ait été modifié en ce sens il y a maintenant 5 ans, aucune demande d'admission de ce type n'avait été présentée auparavant. La mixité, déjà présentes dans les modalités ambulatoires du DITEP, se transpose ainsi maintenant au sein de l'ITEP.

Après deux années de préparation, de travail avec l'association AMPH, 2022 a été la concrétisation de ce rapprochement avec la création de la nouvelle entité ACOLEA AMPH Médico-social. Cette année aura permis d'accompagner la mise en œuvre des changements structurels induits.

2022 marquait aussi la fin du cycle de 5 ans du CPOM contractualisé avec l'ARS. Un travail important a été nécessaire pour établir un bilan de cette période et travailler sur les

propositions à présenter auprès de l'ARS pour la construction d'un nouveau cycle CPOM pour l'ensemble des ESMS enfance d'ACOLEA AMPH Médico-social.

Mais surtout, nous pourrions retenir de l'année 2022 l'obtention par le DITEP de trois places supplémentaires de SESSAD, dédiées spécifiquement à des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme. Début 2022, l'ARS a annoncé pouvoir déployer des places supplémentaires pour les services de SESSAD du département et a chargé les différents acteurs médico-sociaux de travailler entre eux pour proposer une répartition, un fléchage de ces nouvelles places. Un travail commun entre le DITEP et le SESSAD TSA porté par l'APAHJ, rendu possible par des années de collaborations communes, a notamment permis de mettre en relief l'existence d'une zone blanche pour les publics concernés, située sur le territoire d'intervention du DITEP. Le cadre particulier de l'attribution de ces places par l'ARS, à savoir des Extensions Non Importantes, nécessitait qu'elles soient rattachées à un SESSAD TSA préexistant. Les structurations d'ACOLEA AMPH MS et du CPOM 2018-2022 ont permis de contourner cet obstacle en rattachant administrativement ces trois nouvelles places au SESSAD Les Crayons de Couleur, bien que le DITEP La Bergerie soit l'opérateur des trois accompagnements.

3. Parcours des personnes accompagnées : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

Le principe d'admissibilité au DITEP La Bergerie est simple : être en possession d'une notification MDMPH indiquant un DITEP et résider sur le territoire de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Dès lors, l'admission est conditionnée par le fait qu'une place se libère.

Il est nécessaire de différencier l'examen des demandes d'admission en séparant celles préconisant une prise en charge établissement de celles préconisant une prise en charge ambulatoire (SESSAD).

Pour la modalité ITEP, 7 demandes ont été recensées en 2022. Ce nombre oscille entre 4 et 10 suivant les années. Les enfants n'ayant pu bénéficier d'une admission peuvent toutefois, si la situation le nécessite (risque de déscolarisation), s'appuyer sur des interventions des dispositifs EMR/EMAS en attendant qu'une place se libère.

Pour la modalité SESSAD, 6 demandes ont été recensées. Bien que le SESSAD optimise l'utilisation de ses moyens pour proposer un accompagnement à un maximum de jeunes, la demande reste forte pour cette modalité d'accompagnement.

Les ajournements d'admission s'expliquent ainsi par le nombre de places et une utilisation déjà au maximum des moyens disponibles.

Les admissions réalisées se sont réparties comme suit.

ITEP :

5 jeunes ont bénéficié d'une admission en 2022.

Trois jeunes filles, âgées de 7 à 8 ans, ont ainsi débuté leur parcours au sein du DITEP.

Un jeune garçon de 9 ans, qui vivait une situation critique au sein de son école, a pu débiter son année scolaire au sein de l'ITEP.

Un garçon de 12 ans a intégré l'effectif accompagné par l'ITEP, comme prise de relais d'un accompagnement de plusieurs années par le SESSAD TC du dispositif. Sa scolarité en collège ULIS s'étant avérée trop dure à vivre pour ce jeune, la souplesse du fonctionnement en dispositif intégré a permis de réadapter sa prise en charge en lui permettant d'avoir accès à une scolarité plus contenante au sein de la classe externalisée collège.

SESSAD

Une seule admission a été réalisée au cours de l'année 2022. Elle a été proposée, dans le cadre d'un changement de modalité ITEP vers SESSAD, à un jeune garçon de 15 ans accompagné depuis plusieurs années par l'ITEP. Le projet de ce jeune consistait en effet à suivre une classe de troisième adaptée au sein d'une MFR, ce qui nécessitait d'activer les leviers ambulatoires d'accompagnement du DITEP.

3.2 Personnes accompagnées dans l'année

ITEP

27 jeunes, dont trois filles, ont pu bénéficier en 2022 d'un accompagnement par l'ITEP en 2022. Ces jeunes résidaient sur le territoire d'intervention du DITEP (CCSB), à une exception près, du fait du déménagement d'une famille n'ayant pu accéder à un relais de prise en charge pour l'enfant auprès de ce nouveau lieu de vie.

La répartition était la suivante :

- 9 jeunes âgés de 6 à 11 ans (33 %)
- 18 jeunes âgés de 12 à 16 ans (67 %)

SESSAD Troubles du comportement

10 jeunes ont pu bénéficier des interventions du SESSAD au cours de l'année 2022, dont 3 filles, tous domiciliés sur le territoire d'intervention du DITEP. La répartition était la suivante :

- 3 jeunes âgés de 6 à 11 ans (30%)
- 7 jeunes âgés de 12 à 17 ans (70%)

SESSAD Troubles du spectre autistique

A partir d'une attribution en juin de trois places dédiées à ce type d'accompagnement, le DITEP a pu mettre en œuvre dès septembre un accompagnement pour deux enfants, un garçon et une fille, âgés de 5 et 7 ans. L'admission d'un troisième jeune a été travaillée en fin d'année pour activer son accompagnement dès le mois de janvier 2023.

3.3 Sorties

ITEP

5 usagers sont sortis de l'effectif ITEP en 2022.

Une jeune de 9 ans a quitté l'ITEP en juillet. Son père, qui résidait initialement sur le secteur, a déménagé dans l'Isère. Un travail commun avec la famille a permis de construire un relais de prise en charge dès la rentrée de septembre avec un DITEP proche du nouveau domicile de l'enfant.

Une jeune de 15 ans est lui sorti de l'effectif de l'ITEP pour intégrer celui du SESSAD TC, tel que décrit précédemment.

Un jeune de 17 ans a quitté l'ITEP en juillet. Il a pu intégrer à la rentrée de septembre une formation en lycée professionnel hôtellerie à Dardilly. Ce projet de formation professionnelle s'effectuant en parallèle d'un changement de lieu de vie, les deux se situant loin du territoire d'intervention du DITEP, l'accompagnement a été stoppé, après s'être assuré de la continuité du parcours de soin.

Un jeune de 16 ans, ainsi que sa famille, ont exprimé le souhait de mettre fin à l'accompagnement à la fin de l'année scolaire. Sans projet de formation précisé, malgré sa participation à l'atelier pré-professionnel, ce jeune est maintenant accompagné par la mission locale et la prévention spécialisée œuvrant dans sa ville de résidence.

Un jeune de 15 ans a interrompu son parcours au sein de l'ITEP en juillet. Ce garçon a vécu une année particulièrement difficile, notamment marquée par un placement en urgence par les services de l'ASE. Il a pu capitaliser à partir de ces événements pour retrouver un

certain apaisement. Les différentes compétences qu'il aura pu mettre au travail au sein de son parcours à l'ITEP (classe externalisée collège, atelier pré-professionnel, longues périodes de stages) lui ont permis de réenclencher un parcours de formation en MFR. Le DITEP a toutefois maintenu son suivi par le médecin pédopsychiatre.

SESSAD

2 usagers sont sortis de l'effectif au cours de l'année 2022.

Un garçon de 12 ans a intégré l'effectif accompagné par l'ITEP, comme prise de relais d'un accompagnement de plusieurs années par le SESSAD TC du dispositif. Sa scolarité en collège ULIS s'étant avérée trop dure à vivre pour ce jeune, la souplesse du fonctionnement en dispositif intégré a permis de réadapter sa prise en charge en lui permettant d'avoir accès à une scolarité plus contenante au sein de la classe externalisée collège.

Un garçon de 18 ans a vu son accompagnement prendre fin en juillet. Après avoir été accompagné plusieurs années, en état scolarisé en ULIS, ce jeune avait intégré un parcours de formation en alternance en CFA. Le SESSAD avait maintenu son accompagnement, mais la distance très importante du CFA et l'emploi du temps chargé du jeune (principalement en entreprise) ont rendu difficile la mise en œuvre d'un suivi de qualité. En accord avec la famille, un arrêt de la prise en charge a été acté.

4. Locaux et moyens matériels

La mise en œuvre des interventions thérapeutiques, la volonté d'accompagner avec une logique inclusive et la nécessité de penser des lieux de contenance et de répit mobilisent l'utilisation de nombreux espaces.

Au sein de l'Itep, 3 salles d'enseignement et 6 salles pour les prises en charge éducatives ou thérapeutiques peuvent être utilisées. Une cuisine (production sur site), un réfectoire et un internat de 7 chambres complètent ces installations permettant la réalisation de l'ensemble des modalités Itep (internat, internat séquentiel, externat). Le village d'Ouroux met à disposition des créneaux d'utilisation de son gymnase.

Au sein de l'école élémentaire de Monsols (village voisin), le groupe classe externalisée élémentaire bénéficie d'une salle d'enseignement et de deux pièces polyvalentes permettant des prises en charge éducatives ou thérapeutiques. Ces espaces sont utilisés quotidiennement.

Au sein du collège de Monsols, le groupe classe externalisée collège bénéficie aussi d'une salle d'enseignement dédiée et de la possibilité d'utiliser d'autres espaces si besoin pour permettre les prises en charge éducatives et de soin.

L'éducatrice coordonnant l'EMAS est installée au sein d'une école ordinaire à Belleville en Beaujolais.

Les prises en charge s'articulent donc autour de quatre sites, limitant le regroupement d'enfants avec des troubles du comportement au sein d'un même espace.

Le DITEP prend appui sur un parc automobile composé de 4 véhicules 9 places et de 5 véhicules 5 places. Un système de transport, nécessaire au regard du caractère rural de l'établissement, mobilise trois véhicules chaque matin et chaque soir. Les groupes des classes externalisées disposent chacun d'un véhicule 9 places afin de leur permettre d'avoir l'autonomie nécessaire d'organisation. Les projets inclusifs de scolarités partagées nécessitent de multiples trajets au quotidien.

Les interventions des thérapeutes et des personnels éducatifs pour les modalités SESSAD/EMR/EMAS, se déroulant principalement sur les lieux de scolarité des jeunes, impliquent aussi de multiples déplacements. Ce parc de véhicules permet au DITEP de pouvoir gérer l'ensemble de ces fortes contraintes logistiques.

Le parc informatique est composé de 15 ordinateurs dédiés aux professionnels et de huit ordinateurs et six tablettes dédiés aux jeunes. Pour les jeunes, les deux groupes classes externalisées prennent aussi appui sur les équipements des établissements scolaires les accueillant. Les professionnels sont principalement équipés d'ordinateurs portables.

5. Perspectives 2023

Poursuivre le travail de soutien et de formation auprès des acteurs de l'Education Nationale et de la communauté éducative du territoire, en prenant appui sur les actions de l'Equipe Mobile Ressource et de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation.

Travailler la montée en compétences des professionnels du DITEP en prenant appui sur les expertises déjà présentes au sein d'ACOLEA AMPH Médico-Social.

Poursuivre l'acquisition de connaissance et de compétences dans l'accompagnement vers la formation professionnelle des jeunes neuro-atypiques.

Continuer à développer des synergies, des réflexions communes, avec les acteurs des secteurs d'intervention d'ACOLEA, au service d'un maillage toujours plus pertinent.



Mener une réflexion au sujet de l'implantation géographique de l'établissement, base du dispositif, en intégrant les exigences légales d'économies d'énergie et les différents enjeux liés à cette localisation.